

Le 25 janvier 2021

La Ville de Bruxelles propose une mise à jour de son plan d'action Handicap « BXL INCLUSIVE » pour la période 2020-2022

Ce lundi 25 janvier, le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles a approuvé la nouvelle version du plan d'action Handicap « BXL INCLUSIVE » initiée en 2018. Cette seconde version actualisée pour 2020 – 2022 est le fruit de l'évaluation biannuelle du Plan et établi de nouveaux objectifs dans les domaines d'action communale afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

« Il est primordial d'adapter notre modèle social et d'inclure systématiquement tous les citoyens, dont ceux et celles qui portent un handicap, dans toutes les dimensions de notre société ainsi que dans l'espace public. Le Handistreaming se trouve au cœur de cette démarche et je me réjouis d'ailleurs de la collaboration grandissante entre la Ville et son Conseil Consultatif de la Personne Handicapée (CCPH), créé dès 2007, qui regroupe associatifs, professionnels et citoyens » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine de l'Egalité des chances.

Le CCPH constitue en effet une plateforme d'échanges où les problèmes rencontrés par les personnes porteuses d'un handicap sont soulevés et pour lesquelles des solutions constructives et adaptées sont avancées.

« Le but du Plan est bien sûr d'améliorer la reconnaissance, la participation et l'inclusion des personnes handicapées mais aussi et surtout de leur assurer autant d'autonomie que possible. C'est à mon sens une condition essentielle dans l'exercice de la citoyenneté. » ajoute **Lydia Mutyebele**.

Un travail sur l'inclusion des personnes dès le plus jeune âge qui passe par un enseignement ouvert et adapté aux enfants à besoins spécifiques, que ce soit dans le primaire, le secondaire ou le supérieur. Le plan prévoit aussi d'avantage de formations pour le personnel communal et porte une attention toute particulière à l'accessibilité des infrastructures et des voiries. La Ville de Bruxelles vise aussi, par de nombreuses initiatives, à faciliter l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'emploi et au logement.

« Assurer l'accessibilité des logements de la Ville de Bruxelles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est au centre de nos préoccupations. La Ville de Bruxelles via sa Régie Foncière, prévoit d'augmenter de 10% la création d'appartements adaptables aux personnes à mobilité réduite. En 2018, la Régie foncière comptait 45 logements accessibles aux PMR (sur 3600). Fin 2020, 14 logements adaptables ont pu être ajoutés au compteur » conclut l'Echevine de l'Egalité qui est par ailleurs aussi Echevine du Logement de la Ville de Bruxelles.

Contact Presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Egalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be